Nations Unies

S/PV.7616



# Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

*Provisoire*

**7616**e séance

Vendredi 29 janvier 2016, à 10 h 30

New York

---

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Rosselli | (Uruguay) |
| *Membres* : | Angola | M. Lucas |
| | Chine | M. Xu Zhongsheng |
| | Égypte | M. Aboulatta |
| | Espagne | M. Oyarzun Marchesi |
| | États-Unies d’Amérique | Mme Sison |
| | Fédération de Russie | M. Iliichev |
| | France | M. Delattre |
| | Japon | M. Yoshikawa |
| | Malaisie | M. Ibrahim |
| | Nouvelle-Zélande | M. Van Bohemen |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord | M. Rycroft |
| | Sénégal | M. Seck |
| | Ukraine | M. Yelchenko |
| | Venezuela (République bolivarienne du) | M. Ramírez Carreño |

## Ordre du jour

Mise en oeuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

---



16-02274 (F)






*La séance est ouverte à 10 h 30.*

## Adoption de l’ordre du jour

*L’ordre du jour est adopté.*

## Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M. Yoshikawa** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d’abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour le brio avec lequel vous avez assuré la présidence du Conseil de sécurité. J’ai l’honneur d’être le premier orateur à faire part des observations de mon pays, nouveau membre élu, au sujet des travaux menés par le Conseil ce mois. Le Japon se félicite de la tenue de la présente séance récapitulative. Nous saluons également l’initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, d’organiser une réunion informelle cet après-midi, qui nous permettra de tenir un dialogue interactif avec l’ensemble des États Membres de l’ONU. Puisque la réunion de cet après-midi se tiendra en format ouvert, je me permets de vous suggérer, Elbio, de commencer par un jeu de questions-réponses.

Je vais aborder en premier lieu la question des méthodes de travail du Conseil. Je rappelle à tous les membres du Conseil que dans la note présidentielle parue sous la cote S/2010/507, dont j’ai une copie ici, tous les participants aux réunions du Conseil de sécurité sont encouragés, au paragraphe 29, à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. Il n’est pas facile de faire une déclaration courte. Winston Churchill a dit un jour, « Si j’avais davantage de temps, j’aurais écrit une lettre plus courte ». Je vais m’efforcer de suivre la règle des cinq minutes.

Le Conseil de sécurité s’est penché sur un grand nombre de questions difficiles durant le mois de janvier. Je souhaite notamment mettre l’accent sur l’essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée, le 6 janvier. Cet essai constitue une violation claire des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du régime international de non-prolifération. Il pose également une grave menace à la sécurité et compromet la paix et la sécurité dans la région et au-delà. Le jour de l’essai nucléaire, le Conseil de sécurité a immédiatement tenu des consultations d’urgence à la demande du Japon, des États-Unis d’Amérique et de la République de Corée. Le Conseil de sécurité s’est montré uni, et immédiatement après cette réunion, il a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a fermement condamné l’essai et exprimé sa volonté de s’employer immédiatement à mettre en place des mesures d’envergure en élaborant un nouveau projet de résolution du Conseil de sécurité.

En tant que représentant d’un des pays qui ont demandé la tenue de cette réunion d’urgence, je tiens à remercier tous les membres du Conseil de leur coopération. Suite à la réaction très rapide du Conseil, des discussions informelles ont débuté en vue de rédiger un nouveau projet de résolution. Nous saluons les efforts déployés sous la direction des États-Unis en leur qualité de rédacteur. Le Japon estime que l’adoption d’un nouveau projet de résolution prévoyant de nouvelles mesures d’envergure doit être une priorité absolue du Conseil.

L’imposition de sanctions en vertu de la Charte des Nations Unies ne représente ni une punition ni l’objectif final. Les sanctions représentent plutôt un moyen important dont dispose le Conseil pour apporter une solution globale à un problème précis. Nous convenons que le règlement du problème repose sur le dialogue. Cependant, il convient également de rappeler que nous dialoguons avec la République populaire démocratique de Corée depuis plus de 20 ans sur la question de son programme de développement nucléaire. D’autre part, les accords et les dialogues passés n’ont pas permis de trouver une solution. Au nombre de ces accords figurent le Cadre agréé de 1994, la Déclaration de Pyongyang signée par le Japon et la République populaire démocratique de Corée en 2002 et la Déclaration commune publiée à l’issue du quatrième cycle des pourparlers à six en 2005 – pour n’en nommer que certains. Aucune de ces tentatives n’a cependant fonctionné, et la République populaire démocratique de Corée n’a pas tenu ses promesses. Pour que le dialogue soit fructueux, il faut exercer des pressions en parallèle. C’est la raison pour laquelle nous appelons à l’adoption d’un nouveau projet de résolution ferme.

Complètement à l’opposé du grave problème que pose la République populaire démocratique de Corée au régime de non-prolifération, la communauté internationale a enregistré une évolution positive en ce qui concerne la question du nucléaire iranien, à savoir l’avènement le 16 janvier de la Date d’application de la

résolution 2231 (2015). En conséquence, les sanctions imposées par l'ONU en raison du programme nucléaire iranien ont été levées. Cela montre clairement que les sanctions sont efficaces.

Avant de terminer mon propos, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter et à féliciter l'équipe uruguayenne du travail incroyable que vous avez accompli. Il a dû être difficile pour l'Uruguay d'assumer la présidence du Conseil dès le premier mois de son mandat. Après avoir passé un mois à travailler à vos côtés au Conseil, j'ai beaucoup appris de l'efficacité et du professionnalisme avec lesquels vous avez assuré la présidence. Je souhaite plein succès à l'Ambassadeur Rafael Darío Ramírez Carreño et au Venezuela durant le mois de février.

**M. Van Bohemen** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à vous féliciter, Monsieur le Président, de la grande efficacité avec laquelle vous et votre équipe avez dirigé nos travaux durant le mois écoulé, qui a été très chargé. Je tiens également à saluer les nouveaux membres. J'ai été très impressionné par la manière dont tous se sont immédiatement montrés très actifs, engagés et efficaces à nos côtés.

Il est très utile de tenir cette séance récapitulative, qui se transforme de fait en deux séances puisque, comme l'a souligné l'Ambassadeur du Japon, outre la présente séance officielle – et les États Membres ont demandé à ce que ces séances récapitulatives soient plus systématiques –, je me félicite que nous maintenions la tradition nouvelle qui consiste à tenir une séance récapitulative informelle cet après-midi.

Dans cette salle, nous avons tendance à lire des textes préparés, car nous exposons les positions de nos gouvernements sur les questions d'actualité importantes. Je ne suis cependant pas en train de lire un texte, à part quelques notes éparses, parce que je souhaite me pencher aujourd'hui sur un autre aspect de nos travaux. Je pense que le Conseil parvient tout à fait à affirmer ses positions à titre national, mais qu'il n'est pas aussi efficace en ce qui concerne sa fonction essentielle, à savoir régler les problèmes. Nous devons passer davantage de temps à rechercher des solutions aux problèmes inscrits à notre programme de travail, et moins de temps à exprimer officiellement nos positions. Je pense que la Nouvelle-Zélande continuera de promouvoir cette ligne de conduite jusqu'à la fin de son mandat au Conseil. Sur la base de cette perspective, je vais aborder deux questions que nous avons examinées durant le mois.

La première, c'est la question du Burundi. Je remercie la France et l'Égypte de leurs exposés et de leurs résumés très précis (voir S/PV.7615) concernant les conversations que nous avons eues à Bujumbura et avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en Éthiopie. La Nouvelle-Zélande a été profondément soulagée que nous puissions enfin nous rendre au Burundi. Nous le demandions depuis plus de six mois. Ce déplacement a été décevant à maints égards. Nous avons eu beaucoup de mal à communiquer avec le Gouvernement burundais au sujet des problèmes parce que, comme l'a souligné le représentant de la France, les perspectives du Gouvernement, d'un côté, et de l'opposition, de l'autre côté, sont très différentes. Il est difficile d'avoir une conversation lorsqu'il faut composer avec des visions aussi différentes. D'un autre côté, il était extrêmement important que nous nous rendions sur place. Je pense que cela a permis au Conseil de montrer sa préoccupation.

J'ai été très satisfait par les conversations à Addis-Abeba, où je pense que nous avons eu un échange intéressant avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine – une discussion très franche au sujet des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je suis sorti de cette réunion avec la conviction que le seul moyen d'avancer vers le règlement de cette question est que le Conseil de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité et la Communauté d'Afrique de l'Est déploient des efforts concertés. Nous ne pouvons nous permettre d'être divisés. Je me félicite vivement de cette concertation, dont j'estime qu'elle devrait être plus fréquente.

La deuxième question que je souhaite aborder aujourd'hui, c'est celle de la Syrie, qui a mobilisé une grande partie de l'attention du Conseil. Je tiens tout d'abord à rendre hommage à l'Espagne, notre collaborateur sur le dossier humanitaire syrien, et à souhaiter la bienvenue à l'Égypte, qui se joint à nous pour examiner cet ensemble de problèmes extrêmement épineux. Dans ce cas précis, nous avons eu un nouvel exemple de mobilisation mondiale face à des images particulièrement difficiles, qui sont celles de la famine à Madaya et qui ont eu un impact similaire à l'image du petit garçon noyé retrouvé mort sur une plage turque. Nous nous sommes tous précipités pour réagir de manière très dramatique. Nous aurions cependant dû réagir beaucoup plus tôt. Encore une fois, c'est un cas classique de l'incapacité de la communauté internationale et du Conseil à réagir aux informations

dont ils étaient au fait mais qu'ils n'ont pas su analyser et traiter en temps voulu.

Cela m'a rappelé ce qui s'est passé dans cette salle il y a 20 ans, lorsque nous savions ce qui était en train de se passer au Rwanda. Ce n'est toutefois que lorsque les caméras se sont rendues à Goma et ont capturé les images de la situation des réfugiés sur place que la communauté internationale a réagi, encore une fois avec plusieurs mois de retard. Nous devons aborder ces questions avec plus d'énergie, nous y attaquer, et non pas simplement attendre que les caméras de télévision nous forcent à agir.

Ce sont là quelques-unes des réflexions que je voulais partager aujourd'hui. Je tiens à remercier les membres du Conseil d'être d'excellents collègues.

**M. Oyarzun Marchesi** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je ne suis on ne peut plus d'accord avec l'observation initiale de l'Ambassadeur du Japon, la citation de Churchill et la règle des cinq minutes. C'est, je le reconnais, une question qui a, pour moi, pratiquement tourné à l'obsession. À vrai dire, nous parlons beaucoup, voire trop, et ensuite, nous menons rarement nos initiatives à bon port. Nous ne mettons pas dûment à l'œuvre ce que nous décidons. C'est pourquoi, si je puis me permettre de le rappeler, lors de notre dernier débat public sur les méthodes de travail, l'Espagne a fait un travail important, même s'il n'était pas nouveau, consistant à compiler toutes les interventions faites par l'ensemble des membres dans un document qui nous a été distribué.

On peut dire des méthodes de travail qu'elles sont bonnes, je crois, lorsqu'on parle peu ici dans cette salle, mais qu'ensuite on profite au maximum de ce qui y a été dit. Comme c'est la première séance de synthèse que nous tenons depuis août 2015, je pourrais parler de tout ce qui s'est passé depuis, mais je ferai plutôt comme M. Gerard van Bohemen, à savoir que je préfère improviser, émettre certaines idées et partager certaines réflexions au lieu de m'attarder longuement sur tout ce qui s'est produit. Je ferai une distinction entre ce que je crois être les succès du Conseil, les domaines où il a manifesté un comportement judicieux et ceux où il doit s'améliorer. Je pense que depuis le mois d'août, le Conseil s'est très bien comporté dans de nombreux cas, mais je citerai deux cas en particulier.

Je vais d'abord parler de l'adoption de la résolution 2242 (2015) sur les femmes, la paix et la sécurité, et pas seulement parce que cette adoption s'est faite durant la présidence espagnole. J'en parle parce que, grâce à une coopération étroite avec le Royaume-Uni, et alors que les positions initiales des membres du Conseil étaient très éloignées, nous sommes parvenus à un consensus général sur un texte très ambitieux, très important et qui, de plus, met en place un groupe de travail grâce auquel la mise en œuvre de la résolution 2242 (2015) deviendra réalité.

Deuxièmement, je crois que le Conseil a enregistré un grand succès avec la signature de l'accord nucléaire avec l'Iran. J'en parle car j'ai eu la responsabilité très lourde d'être le facilitateur du nouveau mécanisme créé par la résolution 2231 (2015), ce qui a constitué un effort considérable de facilitation pour la Mission permanente de l'Espagne, et un effort considérable pour le Secrétaire général et d'autres institutions. Je voudrais annoncer que je compte tenir une séance d'information publique à l'intention de tous les Membres de l'ONU dans 15 jours au plus tard afin qu'ils comprennent la façon dont le nouveau mécanisme opérera s'agissant des relations commerciales avec l'Iran. Je ferai une annonce générale.

Maintenant, s'agissant des échecs, le premier qui vient à l'esprit est évidemment la Syrie. Sur le plan politique, nous avons été incapables de mettre fin à cette guerre. Nous formons le vœu que les réunions qui se tiennent aujourd'hui à Genève soient couronnées de succès. Elles n'ont pas démarré comme nous l'aurions voulu, mais elles ont démarré. Au plan humanitaire, et bien que ce soit un vrai plaisir de travailler avec M. Van Bohemen et avec notre ami égyptien, nous ne pouvons pas nous attribuer une bonne note parce, sur ce plan là, hélas, les chiffres ne font qu'empirer. C'est pourquoi nous avons imaginé de créer deux mécanismes afin d'éviter d'autres Madaya et d'améliorer la qualité des réponses du Gouvernement syrien aux demandes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Ce sont là deux priorités importantes.

En ce qui concerne les armes chimiques, le travail progresse très bien, car nous aurons d'ici peu les premiers résultats du Mécanisme d'enquête conjoint. Ce qui m'amène à dire ici que nous sommes au milieu d'un important processus de révision de la résolution 1540 (2004), qui s'achèvera en décembre. Mon objectif, dans le cadre de ce processus d'examen est, avec l'aide des membres du Conseil, de veiller à ce que cette résolution soit suffisamment efficace pour mettre véritablement fin à la prolifération des armes de destruction massive au profit d'acteurs non étatiques.

Dans mes notes sur les aspects négatifs, il y a aussi le Burundi. Dans ce contexte, je voudrais dire que, bien que les résultats de la visite du Conseil n'aient pas été ce que nous attendions, le Conseil s'est néanmoins bien comporté, dans la mesure où nous avons réussi à mener à bien une mission à un moment important pour prévenir une situation que nous craignions tous. Je pense que nous devons nous en féliciter. Les résultats, bien sûr, c'est autre chose.

D'autres initiatives ont été menées à bien. Je fais référence à la résolution 2261 (2016), sur la Colombie, qui prouve que les États font confiance au Conseil de sécurité. C'est un point important. Je voudrais mentionner aussi la résolution 2249 (2015) sur la lutte contre le terrorisme, ou la résolution 2253 (2015) sur le financement du terrorisme.

Je conclurai, pour ne pas dépasser les cinq minutes, en vous félicitant, Monsieur le Président, de l'excellent travail que vous avez réalisé, non seulement en ce premier mois au Conseil, mais aussi du fait que vous avez suivi la tradition commencée il y a quelques mois d'organiser des séances de synthèse « Toledo-style », comme celle de cet après-midi à 15 heures, qui nous permettent d'échanger, de manière informelle, nos vues sur les travaux que nous menons avec les Membres de l'ONU.

**M. Aboulatta** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par vous remercier chaleureusement, ainsi que votre équipe tout entière, Monsieur le Président, pour vos efforts soutenus tout au long la présidence du Conseil de sécurité par l'Uruguay pendant le mois de janvier. Je tiens également à dire combien nous apprécions votre clairvoyance s'agissant des priorités du Conseil, votre grand professionnalisme dans la direction des travaux du Conseil, ainsi que la volonté de votre équipe de communiquer avec tout le monde. Je me félicite également de l'initiative de convoquer cette séance de synthèse sur les travaux du Conseil pendant le mois de janvier, un mois au cours duquel le calendrier du Conseil a été particulièrement mouvementé et où les questions extrêmement importantes qui ont été examinées ont un impact direct sur la paix et la sécurité.

Ces dernières semaines, les défis internationaux se sont avérés particulièrement complexes, ce qui exigeait beaucoup de courage et de coopération. Compte tenu des défis qui se posent, à savoir la persistance de l'occupation par Israël du territoire palestinien, l'aggravation des risques et des dangers du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les crises politiques et humanitaires qui se propagent de la Syrie à l'Afrique centrale et au Yémen, les nombreux défis auxquels font face l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique sub-saharienne, les questions de Chypre et d'Haïti, l'appui aux accords de paix historiques en Colombie, et maintenant, notre responsabilité de protéger les civils en période de conflit – toutes ces questions relèvent de la responsabilité qu'a le Conseil de sécurité de s'attaquer aux menaces posées à la paix et à la sécurité internationales.

L'Égypte, au cours des précédentes séances du Conseil, s'est exprimée sur des questions critiques. C'est pour cette raison que je vais me concentrer uniquement sur la mission du Conseil au Burundi, en tant que modèle d'analyse des travaux menés par le Conseil pour s'attaquer efficacement aux crises inscrites à notre ordre du jour. J'ajouterai aussi que la force du Conseil réside dans une vision commune et une action conjointe pour faire face à ces crises. À notre sens, cette mission constitue l'une des plus importantes réalisations du Conseil au cours de ce mois. Elle aura été une véritable plongée au coeur d'une crise qui préoccupe grandement la communauté internationale, surtout qu'elle a eu lieu à un moment crucial et dans des conditions caractérisées par une divergence d'opinions entre les différentes parties s'agissant de la réalité des faits et de leur vision quant aux moyens de règlement. Cette visite a permis au Conseil de sécurité de s'informer directement de la situation qui règne sur le terrain, de recueillir les vues d'un large éventail d'acteurs nationaux et d'établir un dialogue direct avec les responsables à différents niveaux au Burundi. Ce dialogue a permis à certains responsables burundais de donner des indices positifs, sur lesquels ils convient de faire fond.

Je voudrais à cet égard me féliciter du message positif reçu par le Conseil de la part du Président burundais au cours de cette visite, que nous considérons comme l'un des résultats directs de cette visite. Les membres du Conseil ont aussi eu avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine un important entretien officieux qui lui a permis de se faire une idée complète de l'action menée au niveau régional, ainsi qu'un échange de points de vue sur les différentes options proposées pour traiter la situation politique et sécuritaire, ce qui réaffirme de nouveau l'importance du partenariat qui existe entre le Conseil et les organisations régionales.

Je suis convaincu que les membres du Conseil de sécurité sont retournés de cette mission avec une

compréhension plus approfondie de la situation sur le terrain et avec une idée plus claire des possibilités qu'ont les différents acteurs internationaux et régionaux de contribuer de façon positive et efficace à la quête d'un règlement durable à la crise, ce qui guidera le Conseil dans son examen des mesures qu'il envisage de prendre à l'avenir.

**M. Seck** (Sénégal) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier pour la tenue de cette séance de synthèse mensuelle, qui nous permet de jeter un regard rétrospectif sur les questions ayant rythmé les travaux du Conseil de sécurité pendant la période considérée, mais surtout de baliser le chemin pour les échéances à venir. Sous ce rapport, cher Elbio, permettez-moi de saluer le leadership et la sagesse dont vous avez fait montre tout au long de votre brillante présidence du Conseil.

Les lueurs d'espoir qui nous sont venues des élections pacifiques et régulières en Afrique de l'Ouest, de la formation d'un Gouvernement d'entente nationale en Libye, des avancées significatives de la Côte d'Ivoire vers une transition réussie, ou encore les trajectoires rassurantes des pourparlers en Colombie et à Chypre, viennent comme pour atténuer les effets catastrophiques, humanitaires surtout, de la violence en Syrie, avec son lot de conséquences, la léthargie du processus de paix israélo-palestinien, mais aussi la prolifération des attaques terroristes un peu partout dans le monde. Il est heureux, Monsieur le Président, que vous ayez appelé à deux importants débats publics au niveau ministériel (voir S/PV.7606 et S/PV.7610), l'un sur la protection des civils et l'autre sur la situation au Moyen-Orient, y compris en Palestine, qui nous ont permis d'approfondir la réflexion pour mieux orienter notre action vers l'efficacité.

Le rapport du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest nous renseigne qu'avec une diplomatie préventive plus volontariste et mieux coordonnée, et avec le concours des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales peuvent faire de la prévention des conflits une réalité. En effet, du Nigéria au Togo, en passant par le Burkina Faso, la République de Guinée et la Côte d'Ivoire, les consultations électorales réussies ont témoigné de l'attachement et de l'enracinement continus de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – que mon pays à l'honneur de présider – aux idéaux de paix, de démocratie, de liberté et de l'état de droit. Cet élan positif mérite d'être maintenu et renforcé en perspective des autres échéances à venir dans nombre de pays de la sous-région.

Monsieur le Président, une autre illustration des résultats positifs de votre présidence réside dans l'adoption et le coparrainage à l'unanimité de la résolution 2261 (2016) par laquelle le Conseil, suite à la demande du Gouvernement colombien et des Forces armées révolutionnaires de Colombie, décidait une mission de politique spéciale afin de surveiller le processus de paix en cours et le dépôt des armes après la conclusion d'un accord final mettant fin à un conflit qui aura duré près de 50 ans. Cette mission reflète l'attachement des parties à une solution négociée et témoigne de l'immense espoir placé sur les Nations Unies, que la délégation s'efforce de préserver. Il en est de même de la formation d'un Gouvernement d'entente nationale en Libye ou encore de la dynamique positive impulsée par les leaders des communautés chypriotes turque et grecque pour une reprise des pourparlers de paix, avec l'appui des Nations Unies.

Ces progrès significatifs vers le retour de la paix ne doivent cependant pas occulter une triste réalité, celle que vivent les millions de populations civiles dans le désarroi, aussi bien en Afrique qu'au Moyen-Orient. Je voudrais, à cet égard, m'appesantir sur quelques éléments.

La litanie d'attentats terroristes intervenus au cours de ce mois démontre l'acuité, sinon l'ampleur, d'un phénomène dont on ne cesse de combattre les manifestations, mais qui ne représente pas moins la plus grande menace à notre sécurité et aux idéaux qui fondent le monde moderne. Cela m'amène à réaffirmer l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre de manière effective la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, pour une approche holistique, seule à même de trouver des solutions durables.

La situation au Moyen-Orient, nous l'avons amplement évoquée, et je ne vais pas m'y appesantir.

Concernant la Corne de l'Afrique, avec la situation difficile en Somalie, nous avons eu des consultations assez serrées hier. Je voudrais relancer l'appel que j'avais fait hier pour que la communauté internationale, et en particulier l'Organisation internationale, poursuive le soutien, surtout financier, en ce moment critique de l'histoire de la Somalie, d'où des signaux positifs nous arrivent, notamment l'accord sur le processus électoral et le retour progressif d'expatriés somaliens qui viennent investir, croyant dans le devenir

de leur pays, toute choses qui méritent d'être appuyées par la communauté internationale.

Je voudrais enfin, Monsieur le Président, pour conclure, vous exprimer tout le plaisir que la délégation sénégalaise a eu à participer à vos côtés, notamment s'agissant du débat sur la protection des civils, qui reste l'essence même de l'engagement des troupes sénégalaises dans les théâtres d'opération. On parle de sécurité humaine partout dans le monde. Je puis vous assurer de la pleine coopération de la délégation du Sénégal à ce sujet, en attendant la présidence vénézuélienne, que nous appelons de nos vœux.

**M. Ibrahim** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout comme Churchill, je dirais moi aussi que si j'avais eu plus de temps j'aurais fait plus court. Je me joins aux autres membres du Conseil pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation uruguayenne du brio avec lequel vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours de ce mois chargé de janvier, bien que votre pays vient juste de devenir membre du Conseil. L'excellence de votre direction des travaux du Conseil au cours de ce mois est vraiment à saluer.

Il est à noter que la dernière fois que le Conseil de sécurité s'est réuni dans le cadre d'une séance de synthèse, nous venions d'adopter la déclaration du Président S/PRST/2015/15, qui portait sur la situation en Syrie et formulait des propositions pour la mise en œuvre du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Depuis lors, le Conseil a encore avancé dans le traitement du conflit syrien, en particulier avec l'adoption de plusieurs décisions clefs en décembre. En janvier, nous avons procédé à l'évaluation de la mise en œuvre de ces décisions, en particulier la résolution 2258 (2015). Selon notre évaluation, si un accès limité des secours et des fournitures humanitaires a pu être autorisé à Madaya, Kefraya et Zabadani, les parties au conflit, en particulier le Gouvernement, doivent faire davantage pour remédier à la difficile situation des civils syriens dans d'autres localités assiégées et zones difficiles d'accès. Nous demandons de nouveau instamment à toutes les parties d'autoriser et de faciliter la liberté de mouvement et la fourniture des secours humanitaires, en particulier à travers les lignes de combat. Il n'est qu'humain et approprié de le faire. Le concept de neutralité du corps médical, mis en lumière par l'Espagne au cours du débat public sur la protection des civils qui s'est tenu le 19 janvier (voir S/PV.7606), semble particulièrement pertinent. À cet égard, nous attendons avec intérêt d'en savoir plus sur la mise au point du concept.

Si l'on remonte un peu plus loin dans le passé, à la fin de 2015, des mesures fermes et pragmatiques ont été adoptées, notamment en ce qui concerne le Burundi, la Libye et le Soudan du Sud, ainsi que sur des questions thématiques telles que la lutte contre le terrorisme et les femmes et la paix et la sécurité, entre autres.

Nous venons d'entendre l'exposé présenté par ceux qui ont codirigé la visite effectuée par le Conseil au Burundi la semaine dernière. Je voudrais souligner que le Burundi doit prendre conscience du fait que le Conseil cherche à lui assurer un avenir meilleur, plus sûr et plus prévisible et entend s'attaquer aux problèmes d'insécurité actuelle par le biais de l'ouverture politique et du dialogue. C'est pourquoi nous partageons l'évaluation conjointe des codirigeants, en particulier en ce qui concerne la nécessité pour le Gouvernement d'en faire davantage pour rétablir la confiance de l'opinion publique et assurer la sécurité et le maintien de l'ordre pour tous les segments de la société dans le pays.

Comme le montrent les nombreuses décisions importantes prises au cours du mois écoulé, lorsque les membres du Conseil ont fait preuve d'une grande souplesse et de bonne volonté, nous avons pu faire front commun pour nous acquitter efficacement de notre mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons continuer de tirer parti de cet élan positif.

Cette solidarité a été une fois de plus démontrée par la réponse rapide et unifiée du Conseil face aux essais nucléaires réalisés par la République populaire démocratique de Corée, au début du mois. La Malaisie réitère sa condamnation de ces essais, que nous considérons comme un acte de provocation injustifié qui pourrait constituer une menace pour la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans l'ensemble de la région. Cet essai constitue une violation des normes internationales contre les essais nucléaires, auxquelles tous les membres responsables de la communauté internationale ont souscrit.

De même, nous nous félicitons, une fois encore, de la possibilité de réaliser des progrès, voire de parvenir à un règlement définitif du conflit qui sévit de longue date en Colombie. Nous félicitons les parties, les garants, les pays accompagnateurs et les autres parties prenantes pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés en faveur de la paix en Colombie. Nous attendons avec intérêt de travailler à la mise en œuvre de la mission politique spéciale créée par la résolution 2261 (2016), qui s'inscrira dans le cadre du mécanisme tripartite visant à

surveiller et à vérifier le cessez-le-feu et la cessation des hostilités entre les parties.

Le Conseil a également constaté des progrès notables et positifs concernant la question nucléaire iranienne. En janvier, le Plan d’action global commun entre l’Iran et ses partenaires internationaux est entré en vigueur, à la date d’application de la résolution 2231 (2015), et nous nous félicitons de la levée des sanctions imposées par l’Organisation des Nations Unies et d’autres acteurs contre l’Iran. Nous exhortons l’Iran à continuer de travailler en étroite collaboration avec l’Agence internationale de l’énergie atomique et les autres partenaires concernés pour dissiper tous les doutes restants quant à la nature pacifique de son programme nucléaire.

Compte tenu de ces faits encourageants, nous voudrions également encourager l’Iran à continuer d’intensifier le dialogue et la coopération avec ses partenaires régionaux en vue de lutter contre le fléau du terrorisme et de régler les différents conflits dans la région du Moyen-Orient.

Malgré les réunions d’information informelles interactives, très instructives, tenues à la fin de ces quelques derniers mois, la Malaisie continue de croire en l’utilité et en la valeur des séances récapitulatives officielles. À ce titre, nous nous félicitons de ce que l’Uruguay ait décidé de tenir la présente séance récapitulative officielle et la réunion d’information informelle prévue dans l’après-midi, conformément aux vues exprimées par d’anciens membres élus du Conseil et aux aspirations de l’ensemble des Membres de l’ONU. La Malaisie estime que les réunions d’information officielles prévues par la note 507, à l’instar de la présente, devraient toujours figurer au programme de travail du Conseil, en particulier pour le mois de décembre. Entre autres raisons, la tenue de séances récapitulatives en décembre permettrait aux membres élus sortants du Conseil de faire part officiellement de leurs vues et de leurs réflexions sur leur participation au Conseil. Cela donnerait également à l’ensemble du Conseil la possibilité d’examiner et d’évaluer ses activités de l’année écoulée. Il s’agirait d’un exercice important de transparence et d’ouverture de la part du Conseil.

Tout en reconnaissant que la convocation des séances du Conseil, y compris les séances récapitulatives officielles, est la prérogative du Président du mois, nous consulterons étroitement tous les membres du Conseil pour faire avancer cette proposition.

Sur ce point, je termine en adressant à l’Ambassadeur Rafael Ramírez Carreño et à l’ensemble de la délégation vénézuélienne tous mes vœux de succès pour leur présidence du Conseil en février, qui, à notre avis, sera tout aussi satisfaisante et féconde.

**Mme Sison** (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Ce dernier jour ouvrable du premier mois de l’année offre une excellente occasion de faire le bilan et d’envisager les questions sur lesquelles nous devrons mettre l’accent en février et au-delà. Je voudrais saisir cette occasion pour parler de trois grandes priorités, la Syrie, le Burundi et la Corée du Nord, et dire également quelques mots à la fin au sujet d’un aspect de nos méthodes de travail.

Premièrement, s’agissant de la Syrie, le monde a été véritablement choqué par les conditions effroyables et la famine régnant dans Madaya – des images de souffrance que nous ne connaissons maintenant que trop bien. Alors que le Conseil a débattu à maintes reprises de la situation à Madaya au cours des dernières semaines et a tiré la sonnette d’alarme quant à la nécessité d’une plus grande aide, notamment médicale, nous sommes toujours confrontés aux manœuvres d’obstruction de la part du régime et à la barbarie des forces sur le terrain, qui empêchent les habitants de Madaya d’obtenir ce dont ils ont besoin. Comme nous le savons maintenant, Madaya ne nous donne qu’un aperçu des terribles souffrances endurées par des communautés dans toute la Syrie. Cette semaine, au cours de son exposé au Conseil (voir S/PV.7612), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué avoir porté le nombre de zones assiégées dans le pays de 15 à 18, ainsi que le nombre de personnes vivant dans ces communautés assiégées de 393 700 à 486 700, ce qui représente une augmentation de plus de 90 000 personnes prises au piège sans accès à l’aide humanitaire. Tous les principaux indicateurs pointant dans la mauvaise direction, nous devons tout simplement trouver un moyen plus efficace de faire évoluer la situation humanitaire sur le terrain. Face à cette situation catastrophique, il est d’autant plus important que le processus de paix aille de l’avant, et nous appuyons sans réserve l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, dans la poursuite de ses efforts en vue de réunir les parties à Genève.

En ce qui concerne le Burundi, à l’issue de longues négociations et d’un processus de planification difficile, nous avons pu commencer l’année avec une visite dans ce pays, où nous avons constaté une situation

extrêmement tendue et dangereuse. Nous avons entendu les membres de la société civile qui avaient été témoins d'assassinats et des femmes qui ont parlé de violences sexuelles et de viols. Les journalistes locaux ont plaidé en faveur de la liberté de la presse, et les Nations Unies nous ont parlé d'informations faisant état de charniers et de violences ethniques. Nous exhortons le Gouvernement burundais à mener un dialogue sérieux avec toutes les parties prenantes, y compris l'opposition armée. En ce qui concerne les prochaines étapes, nous suivrons de près les travaux de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui doit avoir lieu ce week-end. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine nous a fait savoir qu'il était déterminé à faire en sorte que la force de 5 000 soldats qu'il avait déjà autorisée soit acceptée par le Burundi, puis déployée. Il faut agir.

En ce qui concerne la Corée du Nord, comme nous l'avons dit dans notre déclaration à la presse, le Conseil a fermement condamné les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée, le 6 janvier, ce qui représente une menace claire pour la paix et la sécurité internationales. Dans cette déclaration, nous avons rappelé la nécessité de prendre d'autres mesures importantes, et nous devons maintenant joindre le geste à la parole. Notre ordre du jour est rempli de nombreuses autres priorités.

Nous avons connu un moment positif lundi dernier, lorsque nous avons adopté la résolution 2261 (2016) sur la Colombie, en réponse à l'appel conjoint lancé par le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie sollicitant l'aide de l'ONU pour mettre fin au conflit. Et, bien entendu, nous devons rester concentrés sur le Yémen, le Soudan du Sud et de nombreux autres endroits.

En examinant les méthodes de travail du Conseil, nous sommes, en fait, encouragés par un aspect important : la souplesse. Outre les séances inscrites au programme de travail mensuel, en 2015, le Conseil a tenu 56 réunions d'information au titre au titre des « Questions diverses », soit plus d'une par semaine et plus du double du total de 2014. Nous avons également tenu 17 réunions organisées selon la formule Arria, soit plus qu'en 2013 et en 2014 réunis. Bien sûr, le nombre de séances n'est pas égal au nombre de crises résolues, voire évitées. Nous le savons. Nous voudrions qu'un plus grand nombre de séances se traduise par davantage de solutions aux crises. Je pense néanmoins que ces chiffres montrent que le Conseil s'efforce de résoudre plus rapidement les crises urgentes auxquelles il doit faire face, en employant des méthodes plus novatrices pour s'attaquer à ces problèmes.

Je tiens à remercier la délégation uruguayenne pour sa conduite du Conseil ce mois-ci et à offrir notre appui à la future présidence vénézuélienne. Je félicite également le Directeur de la Division des affaires du Conseil de sécurité, M. Movses Abelian, de sa promotion qui vient d'être annoncée et le remercie de la manière avisée avec laquelle il a dirigé les affaires du Conseil ces cinq dernières années.

**M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'excellent travail que vous et votre équipe avez accompli à la présidence du Conseil de sécurité, et pour la manière dont vous avez conduit les travaux du Conseil durant ce mois, qui a débuté de manière carrément explosive et a au cours duquel ont été examinées un grand nombre de questions importantes, qui demeureront des priorités pour nous au cours du mois de février. C'est par ailleurs un immense plaisir que de prendre le relais d'un pays frère d'Amérique latine à la présidence du Conseil de sécurité, après 25 ans d'absence. En outre, dans l'esprit des déclarations des représentants du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de l'Espagne et de la Malaisie, nous profitons de l'occasion pour aborder des questions qui nous semblent d'une importance vitale au sein du Conseil, au-delà des limites strictes de nos positions nationales.

Tout d'abord, nous sommes favorables à la tenue de ces séances de synthèse car nous pensons que nous principalement, les membres élus, avons besoin de faire preuve de transparence et de rendre des comptes sur ce que nous faisons et disons ici, au Conseil, sachant que nous avons été élus par l'Assemblée générale. C'est pourquoi nous appuyons cette initiative consistant à rendre des comptes, tout comme l'activité à laquelle nous sommes conviés cet après-midi avec d'autres membres de l'Assemblée.

Je ne saurais omettre de mentionner, Monsieur le Président, l'extraordinaire succès de votre présidence, à savoir la résolution 2261 (2016) sur la Colombie. Les Latino-Américains sont probablement les seuls qui peuvent véritablement apprécier l'importance de cette mesure. Pendant plus de 50 ans, la Colombie a été ravagée par une guerre sanglante, dont les origines terribles et diverses étaient très étroitement liées à la situation sociale et politique de tous les pays latino-américains, et

en particulier à une violence marquée, depuis plusieurs années, notamment par l'assassinat du chef Jorge Eliécer Gaitán Ayala. Le fait que le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire aient demandé l'appui du Conseil de sécurité pour assurer la surveillance et la vérification de la mise en œuvre de l'Accord de paix non seulement est la reconnaissance des efforts que déploie l'ONU, mais permet en outre au Conseil de sécurité d'assumer l'immense responsabilité de vérifier la cessation de cette culture de violence, le dépôt des armes et le démantèlement des autres mécanismes de guerre qui existent en Colombie, comme le phénomène du paramilitarisme, le Plan Colombie et d'autres facteurs étroitement liés au conflit dans ce pays frère.

Comme chacun sait, le libérateur du Venezuela, Simón Bolívar, a également été le libérateur de la Colombie, tout comme de cinq autres nations latino-américaines. Nos armées n'ont traversé les frontières que pour aller libérer nos frères d'Amérique latine; jamais nous n'avons attaqué un pays. Voilà pourquoi nous tenons à dire, comme le regretté Président Chávez Frías l'a dit un jour, que l'un de nos principaux désirs est de voir nos frères colombiens connaître la paix et la justice sociale. Nous pensons que l'adoption de cette résolution a été l'une des réalisations les plus importantes de ce mois de janvier. Nous tenons à remercier une fois encore le Royaume-Uni, qui a, dans un laps de temps très court, préparé cette résolution, qui s'appuie en grande partie sur les accords conclus par les parties lors de leur dernière réunion à La Havane.

Malheureusement, en dépit de cette nouvelle encourageante sur la Colombie, je dois avouer que nous ne sommes pas à l'aise avec la manière dont le Conseil de sécurité aborde certaines questions et pas d'autres. Pour le Conseil de sécurité, qui dispose d'un mandat très clair en vertu de la Charte des Nations Unies, il y a certains problèmes qui, en raison d'intérêts nationaux, notamment des membres permanents, deviennent des priorités à un point tel qu'une question est examinée quatre ou cinq fois dans un seul mois, alors qu'en réalité il existe une myriade de conflits dans des régions entières comme Moyen-Orient, dont le règlement nécessiterait une vision équilibrée et d'ensemble.

À cet égard, je voudrais évoquer la question de la Palestine, qui constitue une frustration pour nous et le signe de l'échec du Conseil de sécurité, qui n'est toujours pas capable à ce jour de définir une action coordonnée. Il n'existe aucun consensus sur le sujet, et nous n'avons pas été en mesure d'adopter ne serait-ce qu'une résolution au cours des sept dernières années. La Nouvelle-Zélande a déposé un projet de résolution. Il y a eu quelques tentatives de la part de la France. Nous sommes toujours dans l'expectative d'un projet de résolution. Je pense que le Conseil de sécurité doit véritablement se fixer pour objectif de proposer une solution au peuple palestinien, car ce qui se passe en Palestine est totalement contraire à l'ordre international.

Cela n'est nullement dirigé contre Israël ou contre les Israéliens, et nous ne nous réjouissons pas de la mort de civils dans l'un ou l'autre camp. Il s'agit d'une question de droit international et de la nécessité de mettre un terme au processus de colonisation en Palestine, d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, et de pouvoir répondre aux préoccupations légitimes du peuple palestinien, conformément à la solution prévoyant deux États. Nous n'avons même pas été capables de faire en sorte que la Palestine soit acceptée comme un État de plein droit à l'ONU. C'est une prérogative du Conseil de sécurité, car il s'agit de l'une des conditions préalables pour pouvoir avancer dans les négociations, dans le sens où il faut que les deux États existent, et non pas que la Palestine continue de se diluer sous l'effet de l'action militaire disproportionnée menée par Israël et d'un processus de colonisation sans fin.

Au moment même où nous sommes réunis ici, la jeunesse palestinienne et le peuple palestinien sont bloqués à Gaza, eux qui ont placé en la communauté internationale des attentes et une confiance que nous n'avons malheureusement pas su honorer.

Dans la même veine, toujours concernant le Moyen-Orient, nous devons reconnaître que les situations en Iraq, en Syrie et en Libye sont toutes liées, et ont la même origine. C'est pourquoi il nécessaire, qu'à un moment ou un autre, l'on procède à une évaluation de l'intervention du Conseil de sécurité dans ces conflits, afin d'en mesurer les résultats. Aujourd'hui, de vastes territoires sont dépourvus d'institutions étatiques, et il n'existe aucune institution officielle, ni aucun tissu social susceptibles de fournir une réponse à ces peuples qui sont confrontés aux traumatismes d'après-conflit. C'est dire qu'en Iraq, en Libye et en Syrie, une bonne partie des institutions gouvernementales se sont effondrées. Et, face à ce vide, un phénomène nouveau de par ses proportions s'est fait jour.

Le terrorisme n'est pas un phénomène nouveau. Nombre de pays représentés ici en ont souffert. Notre position de principe a toujours été de condamner le

terrorisme, mais ce terrorisme-là jouit d'un financement et d'un appui militaire considérables; c'est quasiment une armée. On assiste au développement d'un nouveau type de guerre, qui utilise les réseaux sociaux et dispose de grands moyens, au point de tenir en échec pratiquement toutes les coalitions qui se sont formées pour le combattre. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit repenser son action face à ce nouveau phénomène et concernant la situation au Moyen-Orient, et établir des priorités en vue de résoudre tous les problèmes un par un, sans en oublier aucun.

Nous avons parlé de la question de la Syrie. Ce qui se passe en Syrie est une tragédie. Nous condamnons l'utilisation de l'affamement des civils et du siège des villes comme arme de guerre. Nous condamnons les attaques commises contre les organismes humanitaires et les civils. Nous condamnons ce qui est arrivé à Madaya.

Nous nous élevons aussi contre ce qui se passe au Yémen. Comme je le disais, il y a certaines situations dont on ne parle pas. La situation au Yémen doit également être réglée, car ce sont les mêmes facteurs en présence en Syrie qui interagissent au Yémen. Il semblerait qu'il faille conférer une vision régionale au règlement de ce conflit.

En ce qui concerne la Syrie, toutefois, nous disposons d'une occasion extraordinaire, dont j'espère que le Conseil ne permettra pas qu'on la laisse passer, sous la forme de l'extraordinaire effort qu'accomplit actuellement le Groupe international de soutien pour la Syrie afin de faire avancer les négociations à Genève. Je pense que M. Staffan de Mistura mérite tout l'appui du Conseil de sécurité et nous sommes préoccupés au plus haut point de ce que, à ce stade, les secteurs de l'opposition ne se soient pas encore mis d'accord sur ceux qui les représenteront, et que, en sus de cela, ils aient maintenant posé des conditions préalables pour engager le dialogue. Nous lançons un appel aux pays membres du Conseil pouvant avoir une influence sur ces acteurs afin que l'on respecte l'accord préétabli, à savoir que les pourparlers doivent se faire sans aucune condition préalable. La question humanitaire, nous l'avons dit, est une question qui sera abordée, pour autant que commencent les négociations de paix.

Enfin, je ne saurais omettre d'évoquer la situation au Burundi. Nous avons dit et redit, pour notre part, que le fait que 60 à 70 % des conflits et du travail des comités des sanctions se concentrent en Afrique mérite toute notre attention, autrement dit, ce cher continent fraternel d'Afrique continue de souffrir des séquelles de son passé colonial et de toutes les divisions qui existent entre ses différents pays, et se trouve en conflit permanent. Nous apprécions, Monsieur le Président, la mission que vous avez conduite au Burundi et nous voudrions simplement souligner que, quelles que soient les mesures prises par le Conseil de sécurité, il convient, nonobstant les divergences qui peuvent exister avec les autorités du pays concerné, de veiller à ce qu'elles soient en conformité avec les dispositions du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies et avec les principes de respect de la souveraineté et d'intégrité territoriale.

Enfin, j'aimerais remercier les pays qui nous ont manifesté leur appui actif dans la perspective de notre présidence à venir. Nous espérons être à la hauteur de nos prédécesseurs d'Amérique latine et pouvoir contribuer, dans le cadre de ces fonctions au Conseil de sécurité, à la paix et à la sécurité internationales.

**M. Rycroft** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour une présidence réussie. Vous avez guidé le Conseil tout au long d'un mois riche en événements et l'Uruguay, tout comme les autres nouveaux membres du Conseil, a réellement démarré sur les chapeaux de roue. Je suis également tout à fait en accord avec M. Motohide Yoshikawa sur la question de la brièveté.

Nous apprécions, Monsieur le Président, votre décision de tenir une séance récapitulative à la fin de votre mois à la présidence. Je note que les trois derniers présidents ont tous tenu des séances de synthèse officieuses en dehors de cette salle, avec tous les membres de l'Assemblée générale. Elles ont les mêmes avantages que ces séances officielles sur le plan de la transparence, mais elles ont l'avantage supplémentaire de permettre l'interactivité et de permettre à tous nos collègues de l'Assemblée générale de nous poser des questions. Que nous tenions ces séances officiellement ou officieusement, j'espère que nous pouvons en tirer parti pour tirer des enseignements sur nos méthodes de travail. Voici trois suggestions spécifiques tirées de notre expérience de ce mois. Il ne s'agit pas de critiques à l'égard de la présidence mais, bien au contraire, d'un encouragement à aller encore plus loin dans la modernisation des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Tout d'abord, nous avons pu voir, au Burundi, à quel point les voyages effectués par le Conseil dans les pays peuvent avoir une réelle incidence sur les défis à relever. Notre message, lorsque nous sommes

retournés au Burundi 10 mois juste après notre dernier déplacement dans ce pays, a été clair et net et nous avons bien fait savoir au cours de ce déplacement que nous attendions des progrès sur ce que j'appelle « les trois d » : désescalade, dialogue et déploiement, sous une forme ou une autre, d'une présence internationale. Toutefois, il y a un quatrième d : le délai. Il y a eu en effet un certain délai avant que nous obtenions l'accord nécessaire à notre voyage au Burundi et je pense que ce délai n'était pas satisfaisant. La situation a dégénéré et notre retard a eu pour effet d'affaiblir notre message à un moment où une pression constante était nécessaire. Je me demande, par conséquent, si nous ne devons pas évoluer vers une autre option que le consensus pour décider de ces missions. Si certains membres du Conseil ne veulent pas participer à un voyage, ne les laissons pas saper l'action de l'ensemble du Conseil. Je vais plus loin : peut-être serait-il bon de prévoir une semaine, tous les quatre mois environ, où les membres du Conseil seraient encouragés à se rendre dans une zone inscrite à notre ordre du jour, soit au niveau du Conseil tout entier, soit dans le cadre d'un groupe, soit même à titre individuel. Cette semaine de visite pourrait nous permettre à tous de faire un vrai travail de diplomatie, de rapprochement et de dialogue, et même de prévention ou de règlement des conflits.

Deuxièmement, nous nous montrons au mieux de nos possibilités quand nous agissons avec promptitude et efficacité face aux événements. Le travail que nous avons effectué sur la Colombie ce mois est un bon exemple de la façon dont nous pouvons travailler rapidement et en souplesse afin d'inscrire une question importante à notre ordre du jour, et je veux croire que notre action inaugurera une nouvelle ère pour tous en Colombie. Même notre séance sur Madaya (Syrie) (voir S/PV.7612) a un côté positif en ce qu'elle a permis de braquer les projecteurs sur une question immédiate qui pourrait permettre d'exercer une pression sur les responsables. Elle s'est tenue à point nommé, eu égard à la conférence de Londres, la semaine prochaine, et j'espère que l'éclairage que nous y avons donné incitera tous les participants, à Londres, à se montrer généreux dans leurs promesses de dons afin de venir en aide au peuple syrien et à la région pour les besoins tant immédiats qu'à long terme. Cela veut dire, concrètement, plus de soutien dans les domaines de l'éducation, de la création d'emplois et, en fin de compte, plus d'espoir pour l'avenir.

Toutes nos séances ne sont pas aussi claires dans leur finalité. Des débats, séances d'information, consultations réguliers emplissent notre programme de travail et conduisent, souvent, à une simple répétition de positions bien connues, plutôt qu'à un engagement ou des progrès véritables. Le travail du Conseil apporte davantage de plus-value lorsque ce dernier répond aux événements, autant qu'il est possible, en temps réel, ou à peu près, plutôt qu'en fonction d'un cycle d'établissement de rapport fixé arbitrairement. Au lieu d'encombrer le programme de travail, par conséquent, essayons de garder suffisamment de temps pour pouvoir agir prestement face aux problèmes courants. Les crises de ce monde ne fonctionnent pas sur un mode trimestriel, et notre action sur ce plan ne doit pas le faire non plus.

Troisièmement, et pour finir, l'une des responsabilités les plus importantes qu'aura le Conseil de sécurité en 2016 sera de recommander à l'Assemblée générale la personne qui devrait être secrétaire général. En dehors du Conseil de sécurité, un grand nombre de personnes font un excellent travail pour nous aider à répondre à cette question. Au sein du Conseil, il nous reste encore beaucoup de travail à accomplir s'agissant de ce que nous voulons du prochain Secrétaire général, des défis auxquels il lui faudra faire face et de la façon dont nous voulons travailler ensemble pour les relever. Pour répondre à ces questions et à d'autres, le Royaume-Uni appellera à un débat sur le sujet le mois prochain au titre des questions diverses. Pour que nous puissions avoir le meilleur candidat pour cette tâche, il est absolument essentiel que nous émulions l'activisme dont on fait preuve sur cette question à l'extérieur du Conseil.

En conclusion, je félicite M. Elbio Rosselli de ce mois de janvier et souhaite bonne chance à M. Rafael Darío Ramírez Carreño pour le mois de février. Employons-nous tous à améliorer encore nos travaux en termes de transparence, d'interactivité et d'impact.

**M. Delattre** (France) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier vivement l'Ambassadeur d'Uruguay et son équipe de tout le travail, le superbe travail, accompli ce mois-ci. Il n'est pas facile de cumuler une entrée au Conseil et, d'emblée, une présidence aussi lourde. Vous l'avez fait avec beaucoup de brio, de maîtrise, de professionnalisme, et au nom de la France, je vous en remercie et vous en félicite chaleureusement.

I1 y aurait beaucoup à dire en ce début d'année. Je ne reviendrai pas sur l'importante et difficile mission du Conseil au Burundi, dont je viens de rendre compte. Je relève cependant qu'elle doit nous inciter à revoir notre méthodologie pour préparer ces missions, et que nous devrons rapidement tirer les enseignements politiques

de ce déplacement, à la lumière, comme je l'ai dit, des décisions que prendra l'Union africaine lors de son sommet. Aujourd'hui, je voudrais surtout valoriser les évolutions positives et signes d'espoir qui se dessinent sur plusieurs dossiers importants, en espérant que cette tendance pourra se prolonger par la suite.

En République centrafricaine, nous saluons l'engagement des autorités de transition et de la population centrafricaine dans l'organisation des scrutins du 30 décembre, et dans la participation à ces scrutins, qui se sont déroulés dans le calme. L'engagement constructif des acteurs politiques centrafricains est à saluer et doit se poursuivre. Nous saluons également la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et le Représentant spécial du Secrétaire général, Parfait Onanga, qui ont apporté un soutien politique, sécuritaire et logistique à leur tenue.

La Cour constitutionnelle a proclamé le 28 janvier les résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle. Des difficultés techniques l'ont cependant conduite à invalider le premier tour des législatives. L'objectif doit rester d'achever la transition suivant le calendrier agréé, c'est-à-dire au 31 mars 2016. De nouvelles élections législatives seront organisées, ainsi que le second tour de l'élection présidentielle, le 14 février. Au terme de ce cycle électoral, la République centrafricaine sera alors dotée d'autorités librement et démocratiquement élues et pourra poursuivre son travail de réconciliation et de stabilisation, avec le soutien de la communauté internationale. Restons engagés pour conforter cette dynamique.

Il y a de bonnes nouvelles aussi en provenance de Côte d'Ivoire, où l'élection présidentielle d'octobre dernier a illustré l'ampleur des progrès réalisés par le pays dans tous les domaines. La Côte d'Ivoire montre à quel point une opération de maintien de la paix peut aider un pays à faire face à une crise et à s'en relever. Le Conseil en a tiré les conséquences en décidant d'entamer dès maintenant la baisse des effectifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). *In fine*, la fermeture de l'ONUCI sera le meilleur symbole de sa réussite. L'examen stratégique que doit conduire le Secrétariat dans les deux mois qui viennent permettra d'en définir les modalités. Le retrait organisé, efficace et dans de bons délais de l'ONUCI sera le meilleur moyen de consolider les acquis, de montrer notre confiance dans ce pays et son peuple, et d'assurer un héritage fort pour la Côte d'Ivoire comme pour la paix et la sécurité internationales.

La nouvelle et prometteuse dynamique de pourparlers intercommunautaires à Chypre, dont le Conseil a pris acte en adoptant la résolution 2263 (2016) hier à l'unanimité, nous donnent également de l'espoir. Nous devons continuer à appuyer sans relâche les efforts et la volonté des deux dirigeants d'aboutir à une réunification de l'île, selon les paramètres définis par l'ONU et dans le respect de l'acquis communautaire européen.

Lundi dernier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2261 (2016) établissant une mission des Nations Unies chargée d'observer et de vérifier le respect de l'accord de cessez-le-feu attendu dans les prochains mois en Colombie dans le cadre du processus de paix. L'adoption de cette résolution est un succès pour les parties, pour qui la mission nouvellement établie constituera un élément de nature à favoriser la conclusion des négociations engagées en vue d'un prochain cessez-le-feu. Il s'agit également d'un succès pour l'ONU et le Conseil, qui auront répondu promptement à l'appel lancé par la Colombie, dans un contexte où il n'est pas habituel qu'un pays se tourne spontanément vers l'Organisation pour lui demander de l'accompagner à mettre en oeuvre un règlement de paix négocié. Il nous appartient désormais d'être à la hauteur des attentes suscitées, en veillant à ce que le travail de planification de la mission intervienne dans les meilleurs délais. La France continuera à se mobiliser résolument en ce sens.

Janvier aura également été un mois marquant pour la non-prolifération, porteur d'espoir, mais aussi de menaces. L'espoir d'abord : le 16 janvier dernier, le Conseil de sécurité a reçu le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique confirmant que l'Iran mettait en oeuvre les dispositions initiales de l'accord de Vienne, déclenchant la Date d'application, ou « Implementation Day ». La mise en oeuvre rigoureuse et de bonne foi de l'accord de Vienne sera la seule manière de garantir la crédibilité de l'accord et d'assurer que la résolution du dossier nucléaire iranien soit durable. Nous y veillerons.

S'agissant des menaces, le quatrième essai nucléaire auquel a procédé la Corée du Nord, le 6 janvier dernier, constitue une violation grossière des résolutions du Conseil de sécurité. Un tel acte constitue une grave menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Nous étions convenus d'y répondre lors

des consultations d'urgence tenues le jour même. Nous espérons pouvoir adopter rapidement une résolution forte, sous chapitre VII, renforçant substantiellement les sanctions. Trois semaines après l'essai nucléaire, et alors que menace un tir balistique, il est temps de passer à l'action au Conseil.

S'agissant de la Syrie, c'est un sentiment d'espoir et d'amertume mélangés qui domine. Espoir né de la résolution 2254 (2015) et de la perspective de lancement des négociations politiques. Amertume sur les conditions dans lesquelles ces négociations s'inscrivent, faute d'amélioration de la situation humanitaire. Début janvier, les acteurs humanitaires ont décrit des scènes insoutenables à Madaya et dans les villes assiégées de Syrie. Le Conseil ne pouvait pas rester indifférent à ces témoignages. C'est la raison pour laquelle la France a immédiatement réagi en appelant à une réunion publique du Conseil de sécurité pour alerter sur la situation dramatique des populations civiles dans les villes assiégées en Syrie (voir S/PV.7612). Nous avons tenu à rappeler, et nous martèlerons ce message, que l'accès humanitaire aux populations civiles n'est pas une faveur ou une concession du régime syrien et des acteurs concernés. Il s'agit d'une obligation, et d'une obligation absolue. Un processus politique crédible passe nécessairement par une amélioration immédiate de la situation sur le terrain pour les Syriens.

Lors du débat public sur le Moyen-Orient du 26 janvier (voir S/PV.7610), nous avons marqué l'importance que les négociations inter-syriennes puissent rapidement commencer, réitéré l'exigence d'une amélioration rapide et significative de la situation humanitaire, et appelé à ce que les discussions portent sur la transition politique, conformément aux termes agréés dans le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Nous espérons que la séquence de Vienne pourra répondre à ces objectifs. Seule une solution politique permettra de mettre fin durablement aux souffrances des populations civiles et de réduire la menace terroriste à laquelle nous sommes tous confrontés.

Je conclus en remerciant de nouveau chaleureusement la présidence uruguayenne, et en souhaitant bonne chance au Venezuela qui prend la relève. Mon dernier mot sera pour notre cher ami Movses Abelian, appelé par le Secrétaire général à de nouvelles fonctions. Movses a incarné la mémoire du Conseil pendant tant d'années, nous a apporté, sept jours sur sept, 24 heures sur 24, sa rigueur, son professionnalisme et ses conseils judicieux. Qu'il en soit chaleureusement remercié. La délégation française, unanime, lui souhaite beaucoup de réussite dans sa nouvelle et importante mission après de l'Assemblée générale.

**M. Lucas** (Angola) (espagnol) : Je commencerai en vous félicitant, Monsieur le Président, ainsi que la délégation uruguayenne, pour la manière dont vous avez dirigé les travaux du Conseil durant le mois de janvier. Nous vous adressons toutes nos félicitations.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

À notre avis, les dialogues interactifs organisés par le Président du Conseil et les membres avec le reste des Membres de l'Organisation sont plus utiles pour les travaux du Conseil que ces séances publiques récapitulatives au cours desquelles les membres répètent pour l'essentiel ce qu'ils ont dit durant les consultations, les séances d'information, les débats et autres débats publics.

Nous voudrions insister et revenir brièvement sur les questions africaines examinées ce mois-ci, à savoir les missions déployées par le Conseil de sécurité au Burundi, au Mali, en Côte d'Ivoire, en Libye, dans la région de l'Afrique de l'Ouest, au Soudan et en Somalie, ainsi que sur deux moments importants de la présidence uruguayenne du Conseil, les débats publics sur la protection des civils (voir S/PV.7606) et sur le Moyen-Orient (voir S/PV.7610).

Il y a moins d'un an, le Conseil de sécurité effectuait une mission au Burundi, qui était alors considéré comme un exemple de réussite, un pays qui était sorti du conflit armé et en passe de consolider la paix, la réconciliation et la reconstruction socioéconomique. Ce mois-ci en revanche, les raisons qui justifiaient la visite du Conseil dans ce pays étaient sensiblement différentes. Le Burundi est plongé dans une spirale de violence et nous espérons que la mission que vient d'effectuer le Conseil contribuera d'une certaine manière à apaiser les tensions dans le pays et à faciliter la reprise de négociations sans exclusive en vue de parvenir à un consensus national pour un avenir meilleur et plus pacifique. Nous remercions au passage l'Ambassadeur de la France des informations détaillées qu'il a présentées sur la mission du Conseil au Burundi (voir S/PV.7615).

Au Mali, où la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation signé en mai 2015 est une priorité, l'attachement des parties à l'Accord et les progrès réalisés jusqu'ici dans sa mise en œuvre, en dépit de certaines insuffisances ou difficultés et des

graves menaces que fait peser la présence des terroristes et des réseaux de la criminalité internationale, montrent que l'instauration d'un paix durable est possible dans le pays.

En Côte d'Ivoire, la tenue pacifique d'élections justes et régulières et le cercle vertueux dans lequel le pays semble engagé sont un autre exemple des changements en profondeur qui sont en train de se produire. Toutefois, des préoccupations subsistent, notamment concernant l'importance de mettre en œuvre avec une volonté renouvelée le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, la réforme du secteur de la sécurité et des institutions publiques et d'enraciner la réconciliation nationale, alors que les effectifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire sont progressivement réduits.

Le travail du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, ses efforts de médiation et ses bons offices ont joué un rôle important dans la stabilisation de la région. Toutefois, les actes de terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée représentent de graves menaces à la sécurité en Afrique de l'Ouest tandis que les terroristes constituent une force déstabilisatrice dans le nord du Mali et dans l'ensemble de la région du Sahel. Boko Haram continue de répandre la terreur, la mort et la destruction dans la région du bassin du lac Tchad, et la communauté internationale doit donc déployer des efforts communs pour combattre et vaincre ce groupe.

La situation en Libye se trouve maintenant dans une impasse. La formation du gouvernement de consensus national, tel que prévu par l'Accord de paix, n'est toujours pas une réalité, ce qui retarde les efforts concertés indispensables pour lutter contre la menace terroriste croissante, posée principalement par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

Comme d'habitude, les débats concernant le Soudan ont fait ressortir des divergences de vues importantes entre les membres du Conseil, ce qui rend difficile un accord sur une déclaration à la presse, toujours en suspens, faisant le point sur la dernière séance du Conseil consacrée à cette question. La situation sur le terrain demeure très inquiétante, en particulier concernant le refus constant des groupes rebelles de prendre part à un dialogue fondé sur le Document de Doha pour la paix au Darfour et aux efforts déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, et pour ce qui est de la situation humanitaire et de la situation des droits de l'homme.

S'agissant de la Somalie, il a été souligné lors de la séance tenue hier (S/PV.7614) qu'il est important que tous les acteurs somaliens concentrent leurs efforts sur les priorités nationales : l'organisation d'élections en 2016, la lutte contre le groupe terroriste des Chabab, et le renforcement des forces de sécurité somaliennes. Des problèmes appellent une action soutenue et ferme de la communauté internationale et l'engagement du Conseil de sécurité.

Dans le cadre du débat sur la protection des civils en période de conflit armé (S/PV.7606), les États Membres de l'ONU ont exprimé leurs vues sur cette question essentielle. La conclusion tirée de ce débat est que, en dépit de la mise en place par la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, d'un solide cadre normatif relatif à la protection des civils, que constituent plusieurs résolutions et déclarations présidentielles, et malgré le renforcement des mandats des missions de maintien de la paix relatifs à la protection des civils et aux droits de l'homme, aucune amélioration n'est observée sur le terrain. Le nombre de civils victimes d'atteintes à leurs droits augmente et des violations des droits de l'homme sont commises sous les yeux des missions de maintien de la paix.

Lors du débat public sur la situation au Moyen-Orient (S/PV.7610), les participants se sont accordés à dire que la question la plus pressante dans la région est de venir à bout des groupes extrémistes radicaux afin de faciliter un règlement pacifique du conflit. Il est également absolument nécessaire d'éviter un cas de figure dans lequel l'EIIL consoliderait un État voyou extrémiste dans des régions de la Syrie et de l'Iraq constituant un vivier de terroristes. Il faut intensifier la coopération politique, diplomatique, militaire et économique pour commencer à offrir, dans un délai court, les bienfaits concrets de la paix et de la stabilité aux populations de ces régions qui perdent de plus en plus espoir et sont de plus en plus déçues par l'application de deux poids, deux mesures et par l'inaction face à une situation politique, économique et humanitaire aussi catastrophique.

**M. Yelchenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que toute l'équipe uruguayenne, du travail considérable que vous avez accompli durant ce mois de janvier très chargé. Vous avez organisé et conduit les travaux du Conseil de sécurité de manière exemplaire, et la délégation ukrainienne salue votre remarquable efficacité. Il s'agit d'une réalisation considérable, compte tenu du nombre

d'imprévus qu'il y a eu en janvier. Cela dit, je voudrais faire part au Conseil de certaines idées de ma délégation sur les travaux effectués jusque-là par le Conseil.

La crise syrienne n'a cessé d'être au centre de l'attention du Conseil. La situation humanitaire déplorable dans le pays, le sort des populations se trouvant dans les villes et villages assiégés, la situation relative au programme d'armes chimiques syrien, le processus politique visant à mettre fin au conflit sanglant qui fait des ravages dans le pays depuis des années sont autant de questions auxquelles nous nous sommes efforcés de nous attaquer. C'est le cœur lourd que je dois dire que le Conseil de sécurité n'a pas été très efficace dans ce domaine, malgré tous nos efforts. La population syrienne continue de souffrir et de faire les frais du conflit armé mené sur son territoire. Le fait que les parties au conflit utilisent la famine comme méthode de combat est particulièrement inquiétant. Cela est absolument inacceptable, et je le dis en ma qualité de représentant d'un pays qui a subi la famine artificielle organisée par l'ancien régime soviétique en 1932 et 1933.

À maintes reprises, on a dit dans cette salle qu'il faut faire quelque chose au sujet de la crise syrienne. Malheureusement, les mots ne se traduisent pas toujours par des actes. Je lance un appel à tous les collègues autour de cette table pour que nous essayions de rompre le cycle vicieux de la violence auto-entretenue en Syrie. Une chose s'impose : la volonté politique – une volonté politique véritable et sincère. Sans elle, peu importe le nombre et la durée des débats que nous continuons de tenir dans cette salle ou dans la salle de consultations, la situation sur le terrain ne changera pas et des innocents continueront de perdre la vie.

En plus de la crise syrienne, nous avons examiné de nombreuses autres questions. J'ai délibérément choisi de ne pas toutes les aborder, d'autres collègues l'ayant fait avant moi. Néanmoins, le Conseil doit accorder une attention toute particulière à l'essai nucléaire nord-coréen effectué le 6 janvier. Cet acte sans vergogne met en péril les fondements même du régime mondial de non-prolifération, et cela ne saurait être toléré. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures fermes. Nous aimons parler de non-prolifération; il s'agit là d'un cas évident de prolifération. Pourtant, le Conseil tarde à prendre les mesures appropriées.

La visite du Conseil de sécurité au Burundi était un exercice très utile, même s'il a été assez décevant. La possibilité de parler à différents interlocuteurs sur le terrain et d'être sur place était extrêmement importante pour nous, les membres du Conseil de sécurité, investis de la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. La situation dans ce pays continuera de préoccuper le Conseil de sécurité pendant un bon moment, et nous devons rester vigilants afin de ne pas la laisser s'aggraver davantage.

Concernant un autre point, positif, je tiens à appeler l'attention sur l'adoption de la résolution 2261 (2016) relative à la mise en place en Colombie d'une mission politique chargée de surveiller et de vérifier l'application de l'accord entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire. Il s'agissait d'un moment historique pour la Colombie, et la délégation ukrainienne est fière d'avoir été là pour appuyer les efforts visant à mettre fin à la plus longue guerre civile en Amérique latine.

Je voudrais dire quelques mots sur les méthodes de travail du Conseil. Tout d'abord, j'appuie fermement les remarques faites par la délégation du Royaume-Uni au sujet des visites effectuées par le Conseil de sécurité et du processus de sélection du prochain secrétaire général.

En tant que représentant d'un État qui siège de nouveau au Conseil après 15 ans d'absence, je ne peux qu'être étonné par le volume de travail accompli par le Conseil. Il y a beaucoup plus de questions inscrites à l'ordre du jour, et ces questions sont examinées plus longtemps dans le cadre de nos séances. Je crains cependant que, dans ce cas, faire plus ne signifie pas faire mieux. Parfois, nous sommes à peine en mesure d'examiner une question dans le cadre d'une séance organisée le matin ou l'après-midi. Je me souviens que la dernière fois que l'Ukraine a été membre du Conseil, il y a 15 ans, nous examinions deux ou trois questions à la fois. Je suis fermement convaincu que des améliorations importantes peuvent être apportées dans ce domaine des travaux du Conseil. La citation suivante m'est venue à l'esprit après avoir écouté l'Ambassadeur japonais : « Parfois, ne rien dire en dit plus que tous les mots du monde. »

Je souhaite enfin plein succès au Venezuela à la présidence du Conseil en février. Il peut pleinement compter sur notre appui.

**M. Xu Zhongsheng** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui et félicite la présidence uruguayenne de sa bonne conduite des travaux du

Conseil de sécurité en janvier. S'agissant des travaux du Conseil ce mois , mon propos sera axé sur trois points.

Le premier a trait à la situation au Moyen-Orient. Les pourparlers de paix entre la Palestine et Israël sont au point mort. Le conflit s'intensifie et les conditions de sécurité se détériorent. Il est de la responsabilité partagée de la communauté internationale de protéger les droits nationaux légitimes du peuple palestinien. La communauté internationale doit continuer d'appeler instamment à un cessez-le-feu immédiat et à la fin de la violence pour apaiser la situation. En attendant, des mesures plus énergiques doivent être prises pour relancer les pourparlers de paix et promouvoir une reprise rapide des négociations. La communauté internationale doit mettre en place un nouveau dispositif en vue de rétablir la paix, et appuyer les efforts de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique. Le Conseil de sécurité doit répondre favorablement aux exigences légitimes des Palestiniens et des autres États arabes et examiner sérieusement des questions comme la fourniture d'un appui international au peuple palestinien.

Deuxièmement, la Chine apprécie les efforts de médiation que déploie en Syrie l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, et appuie le rôle que joue l'ONU en tant que principale voie de médiation dans la recherche d'une solution politique dans ce pays. La période est très propice à l'obtention d'une telle solution. La communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts de l'ONU et s'employer de concert à maintenir l'élan actuel en faveur d'un règlement politique, en encourageant toutes les parties syriennes à oeuvrer dans l'intérêt général de la nation et de son peuple, à identifier les sujets d'intérêt commun et à régler leurs différends pour que le cycle de pourparlers en cours à Genève produise des résultats positifs.

Troisièmement, des progrès ont été réalisés récemment dans le cadre du processus politique en Somalie. Les efforts visant à bâtir un système fédéral progressent constamment. La Chine se félicite de la convocation d'un forum consultatif national ouvert à tous les Somaliens et du consensus dégagé en ce qui concerne les modalités des élections qui doivent avoir lieu en 2016. Nous espérons que toutes les parties somaliennes resteront unies et continueront de promouvoir la réconciliation nationale et un processus politique dirigé et pris en main par les Somaliens. La communauté internationale doit continuer d'apporter une aide humanitaire à la Somalie et d'œuvrer à apaiser la situation humanitaire. Compte tenu des besoins de la Somalie, nous devons augmenter nos contributions dans les domaines économique et sécuritaire et aider la Somalie à renforcer ses capacités et à s'engager dans la voie du développement national et de la prospérité dans les plus brefs délais.

Nous profitons de cette occasion pour souhaiter au Venezuela, qui assurera la présidence du Conseil le mois prochain, plein succès dans cette tâche. Nous remercions aussi M. Movses Abelian pour les contributions importantes qu'il a apportées aux travaux du Conseil ces cinq dernières, et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

**M. Iliichev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble de la délégation uruguayenne pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles vous avez dirigé les travaux du Conseil durant le mois de janvier.

Notre programme de travail a été chargé au cours de ce mois. Nous avons examiné en profondeur un certain nombre de dossiers africains : le Mali, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire et les situations au Darfour et en Afrique de l'Ouest. Nous avons envoyé au Burundi et au siège de l'Union africaine une mission du Conseil de sécurité, dont un résultat positif a été que le Président du Burundi s'est déclaré prêt à accepter un appui international aux efforts que déploie son pays pour trouver une solution à la crise. Nous devons saisir cette occasion. Cette liste solide montre que la majorité des activités du Conseil ont porté sur des problèmes africains.

Je tiens en particulier à souligner l'adoption par le Conseil de sécurité le 25 janvier de la résolution 2261 (2016), qui porte création d'une mission des Nations Unies en Colombie. Nous estimons que les progrès accomplis par les parties en vue du règlement d'un conflit qui les oppose depuis 50 ans et la décision prise d'inviter l'ONU à faciliter le processus constituent un événement important, voire historique, non seulement pour les Colombiens, mais également pour la région tout entière. Moscou suit avec attention l'évolution des négociations et continuera de fournir un appui en vue de mener rapidement à bien le processus de paix.

Au cours du mois écoulé, le Conseil s'est penché trois fois sur les aspects humanitaires du conflit armé interne en Syrie. Il est indubitable que nous ne devons pas relâcher notre attention, compte tenu

des conséquences extrêmement graves qu'ont sur la population civile ce conflit, les atrocités terroristes et les tentatives de certains acteurs extérieurs de redessiner de force la carte ethno-religieuse ancestrale de la Syrie. Néanmoins, nous estimons qu'en l'occurrence, le nombre de séances organisées n'est pas un gage de qualité. En premier lieu, une fois que l'attention du Conseil s'est portée sur le sort des résidents des villes assiégées, la question a été traitée avec beaucoup de subjectivité et de façon très partiale. Deuxièmement, derrière cette activité se cache clairement une volonté de détourner l'attention de questions fondamentales, voire de saboter les pourparlers de Genève. Nous devons réaliser qu'en l'absence du règlement politique global auquel nous aspirons tous, la situation humanitaire ne s'améliorera pas.

Malheureusement, nous sommes contraints de conclure que de temps en temps, certaines délégations exploitent leur statut de membre du Conseil pour politiser le débat et donner un air de propagande à leurs propres priorités, plutôt que d'œuvrer discrètement et avec rigueur au maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de l'autorité confiée au Conseil par la Charte des Nations Unies. Ceci s'applique en particulier à la réunion selon la formule Arria organisée il y a quelques jours sur les problèmes mondiaux que constituent la recherche des personnes portées disparues en situation de conflit, les atteintes aux droits de l'homme, les catastrophes, le crime organisé, les migrations et d'autres causes involontaires. Rien ne justifie que l'on relie artificiellement ces questions aux travaux du Conseil de sécurité. Il n'y a pas eu de consultations préalables entre les membres du Conseil concernant la nécessité d'organiser cette réunion, et nous avons été mis devant un fait accompli. Nous estimons que cela porte atteinte aux principes collectifs qui régissent les travaux du Conseil de sécurité.

Justement, cette approche collective contribue à améliorer l'efficacité des activités du Conseil, notamment des outils aussi importants que les missions effectuées sur le terrain. Quoi qu'il en soit, rien n'empêche que des membres du Conseil de se rendent dans des pays à titre individuel s'ils souhaitent le faire à titre national. Nous tenons à souligner que ces réunions organisées selon la formule Arria sont censées être des réunions confidentielles informelles organisées ponctuellement pour avoir un échange de vues franc sur les questions qui relèvent de la compétence du Conseil de sécurité. Malheureusement, un nombre croissant de membres du Conseil utilisent à mauvais escient formule pour promouvoir leurs propres initiatives ou celles de leurs organisations supplétives. Ces événements doivent se dérouler en marge, et non en ponctionnant le budget de l'Organisation.

Pour finir, je tiens à remercier le Directeur sortant de la Division des affaires du Conseil de sécurité, M. Movses Abelian, pour son concours et la manière dont il a facilité les travaux du Conseil, et je le félicite de sa promotion. Je souhaite également plein succès à la prochaine présidence vénézuélienne du Conseil de sécurité dans l'accomplissement de ses fonctions.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national, si possible en respectant le temps de parole de cinq minutes, comme nous l'a recommandé le représentant du Japon.

Durant le mois de janvier, le Conseil de sécurité a tenu 17 séances publiques, 12 consultations, deux débats publics et une séance à huis clos et effectué une mission au Burundi et à Addis-Abeba. Il a adopté quatre résolutions et fait 12 déclarations à la presse. Si nous mesurions la productivité en à l'aune du nombre de réunions et de résolutions, je ne sais pas quel serait le pourcentage. Mes collègues m'ont préparé quelques notes – et comme d'habitude ils seront en colère contre moi, car je n'en tiens pas compte –, mais je ne souhaite pas répéter un grand nombre de choses qui ont déjà été dites dans cette salle, et je vais donc faire quelques observations.

Premièrement, les aspects positifs. Nous avons enregistré de bonnes nouvelles en ce qui concerne la Côte d'Ivoire et le Mali. C'est une bonne chose. Des progrès importants ont été accomplis. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été renouvelé, mais ce n'est pas le plus important. Le plus important est que les dirigeants chypriotes grecs et turcs sont parvenus à faire avancer un processus dont nous ne pouvons qu'espérer qu'il aboutira.

En tant que Latino-Américains, la résolution 2261 (2016) sur la Colombie, que plusieurs collègues ont déjà évoquée, est pour nous une source d'immense satisfaction, tout d'abord parce qu'il est certain qu'elle favorisera la poursuite et le succès du processus de négociations de paix, et deuxièmement, parce que cette résolution a été adoptée à l'unanimité durant notre présidence.

Nous croyons également que les deux débats publics sur la protection des civils (voir S/PV.7606) et

sur le Moyen-Orient (voir S/PV.7610) ont été positifs car, à n'en pas douter, ils ont rappelé à l'attention du Conseil et de l'ensemble des Membres des problèmes urgents. De plus, la question de la protection des civils est intimement liée aux problèmes dont le Conseil est saisi, comme par exemple la situation humanitaire catastrophique que connaît le Moyen-Orient.

Parmi les thèmes de préoccupation, nous n'avons pas manqué de signaler les inquiétudes causées par l'essai nucléaire de la Corée du Nord. C'est, à notre avis, un problème très grave, et nous espérons que le Conseil de sécurité adoptera une résolution sur la question dans quelques jours.

En tant que Latino-Américains, nous sommes également très préoccupés par la suspension, encore une fois, des élections en Haïti. Ce qui nous inquiète, c'est l'absence apparente de responsabilité de la classe politique haïtienne, qui ne respecte pas ses échéances et les obligations qu'elle a envers sa propre société, à savoir la mise en place d'un gouvernement et la réalisation des réformes et des processus dont le peuple haïtien a tant besoin. Haïti est un de ces lieux où la présence du Conseil de sécurité est manifeste, au travers d'une mission de maintien de la paix. C'est pourquoi je me demande s'il ne serait pas opportun d'envisager très bientôt une visite en Haïti, car nous devons faire tout notre possible pour relancer le processus politique.

Sur le plan humanitaire, la situation en Syrie, au Soudan et au Yémen, l'utilisation de la famine comme arme de guerre, les bombardements d'hôpitaux et d'écoles et l'utilisation de ces bâtiments pour lancer des attaques créent une situation qui nous préoccupe au plus haut point et, en tant que nouveaux membres du Conseil, nous frustre quelque peu, car d'une part, le Conseil ne peut pas contraindre un État Membre à s'acquitter de ses obligations, pas plus qu'il ne peut faire en sorte que les acteurs non étatiques accordent une quelconque attention aux appels du Conseil. Je ressens ici, du moins en tant que nouveau membre du Conseil, un certain niveau de frustration qui, je l'espère, disparaîtra avec le temps.

S'agissant des méthodes, j'ai une seule observation à faire. En tant que nouveau membre, je remarque que le Conseil a son propre rythme pour déterminer le cours des choses. Nous parlons souvent de la sagesse collective, mais je suis frappé par le fait que nous avons des séances plénières – des débats publics – au cours desquelles nous entendons des exposés, puis nous retirons pour tenir des consultations. Et c'est là que nous lisons en fait les documents sur les positions nationales. Il n'y a alors presque pas de débat. Je ne peux pas vraiment dire, après 30 jours à peine, si c'est toujours ainsi, mais c'est là que nous écoutons les positions nationales. Ne pourrions-nous pas les entendre ici afin que tous ceux qui assistent à ces séances puissent les écouter, et aller ensuite dans la salle de consultations pour procéder à de véritables consultations, en nous demandant comment régler ensemble tel ou tel problème? C'est une réflexion qui est peut-être être imprudente mais que je tenais à partager avec mes collègues et les autres Membres ici présents.

Je remercie toutes les délégations de leurs aimables paroles de félicitation à mon égard. En fait, c'est mon équipe qui les mérite pour tout le travail réalisé. Le mérite de notre présidence leur revient, et j'assume quant à moi la responsabilité de toute erreur.

Je reprends à présents mes fonctions de Président du Conseil.

Je remercie toutes les délégations de leur collaboration, ainsi que le Secrétariat, les interprètes et les traducteurs de leur appui constant. Je souhaite plein succès à M. Abelian et le remercie du concours constant qu'il nous a apporté.

Au nom du Conseil, nous souhaitons à nos frères et collègues du Venezuela plein succès à la présidence du Conseil au mois de février.

*La séance est levée à 12 h 5.*